

MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 juin 2018

Etaient présents : Mmes METEAU Delphine (Pouvoir de Mr MOINARD David), PEPIN Christelle, ROLLAND Christiane, MM AUDOUIT Claude, GABORIAU Sébastien, LELAURE Nicolas (absent en début de séance), MESSÉ Alain, PAIRAUD Guillaume, THEBAULT André, VALADE David et Christian HENRIET, Maire (Pouvoir de Mme BOUTET Christine).

Etaient excusés : Mmes BOUTET Christine (Pouvoir à Mr HENRIET Christian), RAVARD Alexandra, MM HENRIET Pierre, MOINARD David (Pouvoir à Mme METEAU Delphine),

Secrétaire : Mme METEAU Delphine

Votants : 13 dont 2 pouvoirs

Lecture et approbation du compte rendu du précédent conseil municipal.

Zones humides : composition du groupe d'acteurs locaux

Mr le Maire rappelle que par délibération du 13 juin 2017, le Conseil Municipal avait accepté d'inscrire la commune dans le groupement de commande entre les communes de Le Gué de Velluire, Oulmes et St Pierre Le Vieux concernant l'inventaire des zones humides.

Pour la poursuite du dossier il est nécessaire de créer un groupe d'acteurs avec différents partenaires, le Conseil Municipal reporte le dossier au prochain conseil, la liste des participants devant être peaufinée.

Association Le Coin Foir'eux : demande de subvention

Mr Le Maire fait part de la demande de subvention de l'association du Coin Foir'Eux de Maillezais.

Le Conseil accepte d'octroyer une subvention de 200 € pour l'organisation du concert qui aura lieu à Maillezais le 28 juillet 2018 (6 voix pour - 2 voix contre - 4 abstentions) dont les bénéfices seront destinés à l'Association « Un hôpital pour les enfants ».

SyDEV : Travaux neufs d'éclairage « rue de la Souillètre et Petite Rue » complément matériels

M. Le Maire informe que lors du dernier conseil, il a été accepté les travaux neufs d'éclairage « rue de la Souillètre et Petite Rue » pour un montant de 32 818 €. Le SyDEV a omis de mentionner le matériel dans la convention précédente, il est donc nécessaire d'ajouter la somme de 8 437 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la convention concernant le matériel des travaux neufs d'éclairage « rue de la Souillètre et Petite Rue » (8 voix pour - 4 abstentions).

Point concernant le mur de soutènement dans Les Bas de St Pierre

Mr THEBAULT propose que le sujet soit reporté au prochain conseil, n'ayant reçu à ce jour qu'un seul devis.

Assistance technique départementale en matière d'assainissement

Mr Le Maire informe que le Conseil Départemental propose un accompagnement en matière d'assainissement. Cette assistance qui a un coût intègre une expertise technique des ouvrages (visites de terrain), la rédaction d'un rapport annuel de synthèse sur le fonctionnement des systèmes d'assainissement ainsi qu'un appui technique et méthodologique pour les projets et obligations en matière d'assainissement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse l'assistance technique départementale en matière d'assainissement (8 voix contre - 4 abstentions).

Arrivée de Mr LELAURE Nicolas

Imputation de dépenses en section d'investissement : mobilier

Mr Le Maire propose l'imputation de certaines dépenses en section d'investissement telles que : armoire et sono pour la mairie, 2 tables pour la cantine, 2 meubles à cases rangement pour la classe maternelle. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'imputation de ce matériel en dépenses d'investissement afin de pouvoir récupérer la TVA.

Avancement de grade d'un Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles de 2^{ème} classe

Mr Le Maire informe le Conseil que sur proposition du Centre de Gestion, l'Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles de 2^{ème} Classe de la commune peut être nommé Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe. Il convient pour cela de créer le poste à compter du 1^{er} juillet 2018 à raison de 28 heures hebdomadaires. La Commission Administrative Paritaire lors de sa séance du 19 avril 2018 a émis un avis favorable. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de créer le poste et de nommer l'agent (7 voix pour - 3 voix contre - 3 abstentions).

Avancement de grade d'un Adjoint Administratif

Mr Le Maire Informe le Conseil que sur proposition du Centre de Gestion, l'Adjoint Administratif de la commune peut être nommé Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe. Il convient pour cela de créer le poste à compter du 1^{er} juillet 2018 à raison de 30 heures hebdomadaires. La Commission Administrative Paritaire lors de sa séance du 19 avril 2018 a émis un avis favorable. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de créer le poste et de nommer l'agent (9 voix pour - 1 voix contre - 3 abstentions).